

Bonjour,

Ce dossier a été clôturé pendant le processus de médiation sur la base de l'engagement du distributeur A de réaliser le renouvellement de la colonne montante en 2023., solution satisfaisante.

Or, le SDC nous alerte pour signaler que les travaux ne sont pas réalisés et n'avoir aucun contact avec le distributeur A à ce sujet.

Je demande par conséquent au distributeur A de respecter ces engagements et de nous en tenir informés. A défaut nous serions conduits à ouvrir une instruction en médiation pour ce litige censé être résolu ce qui n'est pas souhaitable.

Cordialement